

Direction générale déléguée Formation
Université Grenoble Alpes
CS 40700
38058 Grenoble cedex 9 - France

Chrono : PCAc/DGDF/CFVU/Convocation_05//25-26
Affaire suivie par : Pôle assistance - C. Boyer Morin
+33 (0)4 76 18 79 95
dgdform-assistance@univ-grenoble-alpes.fr

Mesdames, Messieurs les membres de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire du Conseil académique de
l'Université Grenoble Alpes

CONVOCATION
À LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Je vous prie de bien vouloir participer à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)
qui aura lieu le :

Jeudi 18 juin 2026 à 14h

*Amphithéâtre 7 de la galerie des amphis,
Bâtiment Pierre Mendès France
640, rue des Universités
38400 Saint-Martin-d'Hères*

L'ordre du jour est le suivant :

Points d'information

- 1. Présentation d'un nouvel élu enseignant et de nouveaux élus étudiants**
- 2. Informations du Vice-président Formation**
 - Dépôt des mentions sur FRESQ
 - Retour auto-évaluation
- 3. Présentation du calendrier CFVU 2026/2027**
- 4. Présentation globale de la CFVU et composition des commissions faisant appel aux étudiants**

Points soumis à vote

- 1. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 26 février 2026**
- 2. Approbation de la cohérence globale du projet d'offre de formation accréditée pour 2027-2033**

3. Approbation de l'offre de formation des enseignements transversaux à choix interdisciplinaire année N+1
4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées : SETI, SDL, SUAPS, CUEF, DAEU
5. Approbation du cadrage globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (Licence pro, Licence, Master) 2027- 2028
6. Questions diverses

Si vous ne pouvez pas être présent, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, quel que soit son collège. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.



Le Président du Conseil académique
de l'Université Grenoble Alpes

Serge SLAMA